



### La certification PEFC :

La certification PEFC (**Programme de reconnaissance des certifications forestières**) assure de la gestion durable des forêts.

Les propriétaires, exploitants doivent respecter des règles : pour la gestion de la forêt, pour son exploitation et enfin pour la transformation jusqu'au client.

Ainsi PEFC met en équation la gestion durable des forêts, en favorisant l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt.

Cette certification apporte plusieurs garanties aux consommateurs comme la plantation de nouveaux arbres à chaque coupe, une meilleure gestion du bois ou encore le respect de la biodiversité.

Chaque étape de la chaîne doit donc être certifiée (forêt, scierie, entreprises de transformation, fabrication, négoce...).